

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE (49)

CONCLUSION ET AVIS MOTIVÉS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

5 AU 19 NOVEMBRE 2019

PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE

DE LA CROIX DE BAULT

COMMUNE DE CHOLET

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

SOMMAIRE

PREAMBULE

1. RAPPEL DE L'OBJET DE L'ENQUÊTE P
2. ASPECTS REGLEMENTAIRES DEPLOIEMENT DE L'ENQUÊTE
3. CONTENU ET QUALITE DU DOSSIER
4. INFORMATION DU PUBLIC
5. MANIFESTATION ET OBSERVATIONS DU PUBLIC
6. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

PREAMBULE

Désignée en qualité de commissaire enquêteur en date du 9 août 2019 par décision n°E19000167/44 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes, j'ai procédé à l'enquête publique relative au projet. En application de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique n° 2019/2281 en date du 1^{er} octobre 2019 le commissaire enquêteur a procédé à l'enquête publique relative au projet d'extension du cimetière de la Croix de Bault.

L'enquête s'est déroulée du mardi 5 au mardi 19 novembre 2019 inclus en application de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique n°2019/2281 de Mr le Maire de Cholet en date du 1^{er} octobre 2019.

Elle a été menée dans les formes prescrites par les textes législatifs en vigueur, le Code de l'Environnement et celui des collectivités territoriales.

1 RAPPEL DE L'OBJET DE L'ENQUETE

La présente enquête concerne le projet d'extension du cimetière de la Croix de Bault situé Rue du Bordage Fontaine à Cholet en annexant le terrain de sport voisin de ce cimetière.

La limitation de la capacité d'inhumation à 5 voire 7 ans contraint la ville à prendre des dispositions pour que l'offre d'inhumation se poursuive au de-là de ces années.

A défaut de trouver un terrain adapté à proximité de Cholet, elle se tourne vers l'agrandissement du cimetière actuel en annexant le stade du Bordage Fontaine.

2 ASPECTS REGLEMENTAIRES

L'enquête s'est déroulée dans les conditions réglementaires fixées par le code de l'environnement.

Comme précisé dans la première partie du rapport le dossier d'enquête a respecté la composition et le contenu prévus par ces textes.

L'insertion des avis d'enquête dans la presse légale a respecté les délais légaux.

L'affichage des avis d'enquête a respecté la réglementation en vigueur tant par rapport au format (A2 sur fond jaune) qu'au délai de pose.

3 CONTENU ET QUALITÉ DU DOSSIER

La qualité du dossier est à noter tant dans sa présentation que son contenu. La notice de présentation expose précisément et clairement les objectifs et motivations de cette extension.

Elle décrit clairement, les aménagements projetés, les impacts sur l'environnement. Le rapport de l'étude géologique et hydrogéologique est une pièce maitresse du dossier qui permet d'appréhender les contraintes hydrologiques et les aménagements indispensables pour éviter les risques sanitaires.

Facile à lire et à comprendre ce dossier était accessible pour le public.

4 INFORMATION DU PUBLIC

Dans l'objectif d'une information conséquente du public l'accent a été mis sur une optimisation des moyens de communication :

- presse écrite : annonces légales à 2 reprises dans les 2 quotidiens les plus lus Courrier de l'Ouest-et Ouest France, grand article illustré d'une photo paru dans le courrier de l'ouest
- information dans la revue municipale mensuelle CHOLET mag et la revue bimensuelle de l'Agglomération de Cholet "Synergences
- Information par courrier aux 34 entreprises voisines et dans le cadre de rencontres, aux entreprises de pompes funèbres
- mise à disposition d'une adresse mail pour recueillir des observations
- affichage de 6 avis d'enquête publique dont 4 sur le site et 2 sur les portes d'entrées de la mairie
- dossier complet en version papier et sur ordinateur mis à disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie,
- accès facile sur Internet à la présentation du dossier et son téléchargement

- Information par courrier aux 34 entreprises voisines et dans le cadre de rencontres, aux entreprises de pompes funèbres

5 MANIFESTATIONS ET OBSERVATIONS DU PUBLIC

J'ai assuré deux permanences, à la mairie de Cholet les :

- **mardi 5 novembre de 9h à 12h15**
- **mardi 19 novembre de 13h30 à 17h30**

La ville de Cholet avait mis à ma disposition, une salle facile d'accès pour recevoir le public.

Aucune personne extérieure à la mairie ne s'est présentée ni à la première permanence ni à la deuxième.

Seuls se sont déplacés des élus du conseil municipal : un adjoint Mr Jean Lelong et un conseiller Mr François Debreuil ainsi que Mr Thierry Roy directeur du Service de la Population et de la Sécurité, Mme Valérie Jouet chef de service État Civil/Cimetières en charge du dossier et Emmanuelle Pénot responsable d'activités élections et cimetières.

6 AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Au terme de l'enquête publique, j'atteste que son déroulement a respecté la procédure réglementaire. Elle s'est déployée dans de bonnes conditions organisationnelles et relationnelles.

Je considère que les habitants de la ville de Cholet ont été bien informés de l'ouverture de l'enquête.

Ils ont eu de nombreuses opportunités pour prendre connaissance du dossier et faire part de leurs remarques et questionnements par :

- la communication de l'ouverture de l'enquête et son organisation par voie de presse et d'affichage,
- la consultation du dossier dans de bonnes conditions tant dans sa formule papier qu'électronique à la mairie et par Internet
- la consultation aisée sans limitation horaire du dossier par Internet
- les nombreuses possibilités de contacts avec le commissaire enquêteur : courrier, mail ou dans le cadre des permanences

Au vu :

- du déroulement satisfaisant de l'enquête publique, son organisation et sa publicité, dans le respect de la législation en vigueur,
- d'un dossier précis, complet et réglementaire, pouvant être consulté dans de bonnes conditions tant dans sa version papier qu'électronique,

- de l'analyse faite du projet après l'étude exhaustive du dossier,
- des visites du site concerné,
- des échanges avec Mr Thierry Roy directeur du Service de la Population et de la sécurité et Mme Valérie Jouet chef de service État Civil/Cimetières, en charge du dossier.
- des réponses fournies par la mairie à mes interrogations et demandes d'informations. Ces réponses ont apporté des éléments complémentaires favorisant la compréhension du dossier, enrichissant le contenu de l'enquête et son compte-rendu.

J'estime que ce projet présente de nombreux intérêts, lui permettant d'être qualifié de projet d'intérêt général pour les habitants de Cholet.

- **Choix du terrain pertinent:**

Sa situation dans la continuité géographique du site actuel, est un atout majeur. Son positionnement mitoyen sur deux faces au cimetière et sur une 3eme aux services techniques facilite son intégration.

Ce positionnement va favoriser la mutualisation des équipements existants véhicules, outils divers, sanitaires mais aussi ressources humaines.

L'environnement est cohérent avec le projet : bonne acceptation du voisinage, nombreuses entreprises de pompes funèbres à proximité, lieu facilement accessible à pieds, par les transports en commun et en voiture. L'offre de stationnement autour du cimetière correspond aux besoins.

- **Compatibilité de l'aménagement avec le PLU de la ville de Cholet**

Ce terrain est situé en UE zone dont la réglementation lui confère la possibilité d'un aménagement en cimetière.

- **Projet à court terme :**

Les travaux de mise en conformité sont prévus débuter en septembre 2020 pour une ouverture du site en 2021.

- **Réponse adaptée à l'urgence**

Cette extension va permettre de donner un délai d'une dizaine d'année à la Ville de Cholet pour trouver un terrain susceptible d'être aménagé en cimetière. Cela laissera le temps de vérifier sa faisabilité et de concevoir un projet de cimetière moderne et paysagé.

- **Coût maîtrisé :**

Le coût prévisionnel des travaux d'un montant de 804 167 € HT bien qu'élevé ne sera pas supporté pleinement par les finances publiques.

Cet investissement va être en partie équilibré avec les recettes des produits tels que les taxes d'inhumation en caveaux ou caves-urne, pour les cendres déposées au jardin du souvenir, la vente des caveaux et le produit issu des concessions.

- **Surface importante :**

L'extension du cimetière va apporter 9358 m² supplémentaires. Sa forme rectangulaire va permettre une optimisation de l'espace pour prévoir un maximum d'emplacements sans perte de place.

- **Engagements de la mairie vis-à-vis de l'environnement :**

Le respect de l'environnement demeure un axe prioritaire dans la conduite de ce projet. Les travaux d'aménagement à l'intérieur du site seront très importants. Ils sont prévus être effectués dans le respect des prescriptions de l'étude Hydrogéologique. L'environnement du site ne sera pas touché, seule une haie bocagère viendra remplacer l'actuel grillage.

L'extension sera accessible par le cimetière existant. Il n'y aura aucun percement côté rue du Bordage Fontaine.

J'émet un **AVIS FAVORABLE** au projet d'extension du cimetière de la Croix de Bault, sur le stade du Bordage Fontaine.

Fait à Angers, le 19 décembre 2019

Le commissaire enquêteur

Christine Hivert

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christine Hivert', written over a horizontal line.